

**Vente aux Enchères Publiques**

**A Béville-le-Comte, 28700, au 26 rue de Verdun :**

**LUNDI 02 FEVRIER A 10 H 30**

A la req. de Me Joulain, mand. Jud. LJ M. Grignon Yann :

***MATERIEL DE TRAITEUR***

Expo : de 10 h 15 à 10 h 30.

**Liste et photos sur [interencheres.com/28001](http://interencheres.com/28001)**

**Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS**

**Commissaires-Priseurs Judiciaires associés**

*10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX*

**Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 e-mail : [chartres@galeriedechartres.com](mailto:chartres@galeriedechartres.com)**

**CONDITIONS DE VENTE**

**\* Expositions : le jour de la vente de 10 h 15 à 10 h 30.**

**\* Conditions et frais de vente : - Frais de vente : 14.40 % en sus de l'enchère - T.V.A. récupérable pour les assujettis.**

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

- Paiement au comptant par chèque avec lettre accréditive de banque et présentation de deux pièces d'identité en cours de validité ; ou espèces (dans la limite de 3.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et dans la limite de 15.000 €uros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle), ou chèque de banque, ou virement bancaire.

La remise des lots peut être subordonnée au complet règlement, suite à la demande notamment d'un chèque de banque. Pour les règlements par chèque pour le compte de société, il sera indispensable de nous présenter un K-bis récent de moins de 2 mois.

**AUCUN ORDRE D'ACHAT NE SERA ACCEPTE : IL EST NECESSAIRE D'ASSISTER A LA VENTE POUR ENCHERIR.**

**\* Conditions générales : Conditions habituelles et plus particulièrement les suivantes :**

- Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune espèce de garantie et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, les objets ayant été exposés à la vue du public préalablement à la vente.

- Le commissaire-priseur établit les lots de manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente. Il a la possibilité de rassembler ou diviser tel ou tel objet. Il se réserve la faculté de changer l'ordre de la vente s'il y a lieu, les numéros portés sur les objets ne servant qu'à identifier l'objet présenté.

- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère sur le même objet soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps le dit objet sera – immédiatement – remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à nouveau enchérir, l'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

- Les volumes, métrages, contenances, kilométrages, et capacités qui peuvent être indiqués, ne sont qu'approximatifs et donnés à titre de simple renseignement et jamais garantis.

- Les objets sont et deviennent aux risques et périls des adjudicataires dès l'instant de l'adjudication. Ils doivent effectuer l'enlèvement immédiatement – en fin de vente, comme précisé dans les conditions d'enlèvements – à leurs frais, risques et périls. Dans le cas où un délai ou sursis est accordé – ou exigé pour présentation du chèque à l'organisme bancaire débiteur – cette stipulation ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour certaines machines, l'adjudicataire reconnaît avoir été informé de l'obligation de mettre si nécessaire, la machine en conformité avec la législation, avant tout usage ou toute commercialisation, il sera demandé à certains adjudicataires de signer le procès verbal indiquant qu'il a connaissance des réglementations en vigueur.

Il est spécialement stipulé que les adjudicataires auront l'obligation, sous leur propre responsabilité, à leurs frais, risques et périls, de modifier s'il y a lieu sur les machines mises en adjudication, et ce dans un délai de trois mois au plus tard et avant tout usage, les dispositifs de sécurité exigés par les décrets du 14 juin 1947, pris en application de l'article 66 du Code du Travail, Art. 42 Chapitre III du Code du Travail, hygiène et sécurité, les articles 233 alinéa 233 1 à 7 et autres, et ce sans qu'aucun recours de quelque nature qu'il soit, puisse être exercé à l'encontre tant de l'Officier Ministériel que du Mandataire judiciaire ou du propriétaire des machines mises en vente.

L'adjudicataire sera dans l'obligation de récupérer les produits qui peuvent être toxiques, se trouvant dans les machines, et de faire le nécessaire pour les détruire, le tout à la charge de l'adjudicataire.

L'acheteur soussigné, ayant pris connaissance des indications du procès verbal, s'engage avant utilisation, exposition, négociation à mettre le matériel désigné au bordereau en conformité avec la législation et notamment le décret 80.542 du 15 juillet 1990.

Le fait même de l'adjudication vaudra élection de domicile en l'étude de Maîtres Jean-Pierre LELIEVRE, Pascal MAICHE, Alain PARIS, commissaires-priseurs associés, à CHARTRES, et attribution de juridiction au Tribunal siégeant à CHARTRES.

Le démontage et l'enlèvement sont à la charge de l'acheteur.

Les acheteurs assument la pleine responsabilité de tout démontage qui pourrait être causé à des biens du vendeur ou des tiers. En aucun cas, les vendeurs ne procéderont à des démolitions du bâtiment ou équipement, à moins d'y être autorisés dans les conditions stipulées par leur propriétaire. Sauf stipulation contraire, les conduites de gaz, eau vapeur et

électricité des machines ou installations achetées seront débranchées à l'endroit du premier raccord, vanne, ou interrupteur ou encore repère expressément apporté sur ces conduites. Les acheteurs ne pourront faire valoir aucun droit sur les conduites souterraines ou incorporées dans les maçonneries, sauf si, ce droit leur incombe en vertu des stipulations du catalogue.

**\* Conditions d'enlèvements : - Aucun enlèvement durant la vente.**

**- Enlèvements (uniquement sur présentation du bordereau acheteur) après la vente le lundi 02.02.2015 jusqu'à 17 heures.**

**ATTENTION : Passé ce délai, aucun enlèvement ne sera possible.** Les transporteurs devront être munis du bordereau acheteur ou de la photocopie, ou d'une lettre indiquant les objets devant être enlevés.

***LES NUMEROS DES PHOTOS SONT DONNES A TITRE INDICATIF.***

<b>ATTENTION : AUCUN ENLEVEMENT NE SERA AUTORISE PENDANT LA VENTE.</b>
------------------------------------------------------------------------

**1 |\* Lot comprenant** 1 table ronde, piétement central, en fonte noir, plateau en mélaminé, façon bois clair ; 2 tables bureaux, d'angle, piétement tube noir, dessus mélaminé gris ; 2 fauteuils dactylos, assise tissu rouge, piétement tube noir ; 1 petite caisse métallique bleue avec sa clé ; 1 caisson de bureau, métallique gris avec 2 tiroirs dont 1 pour dossiers suspendus ; 1 repose pied métallique gris ; 1 petite étagère en mélaminé façon hêtre verni, formant escalier, à 6 casiers sur 4 étages ; le tout en l'état sans réclamation,

**2 |\* Lot de vaisselle** dont environ 70 petits bols en terre, 20 coupes en verre sur pied, 15 petits ramequins en porcelaine blanche, environ 28 ramequins en grés pour crème brûlée, 1 carton de 6 verrines de 25.5 cl, 5 coupes en verre sur pied, 6 petites coupelles en porcelaine blanche, 6 coupelles rondes en porcelaine blanche, 11 coupelles en Pyrex de forme oblongue, 4 ramequins en verre différents modèles, 10 petits ramequins en porcelaine blanche pour présentation des sauces, environ 82 coupelles rondes creuses en Arcopal blanc, 21 petites terrines en terre vernissée individuelles avec couvercles, 1 petit saladier en verre, 1 petit saladier en Pyrex, 2 cagettes en plastique avec ensemble de verrines en porcelaine blanche différents modèles, 6 petits plats ovales creux en porcelaine blanche, 8 coupelles en verre dépareillées, 4 coupelles en porcelaine blanche dépareillées, le tout en l'état sans réclamation,

**3 |\* Vitrine à boissons** Rugiada, modèle 42 S à une porte vitrée, métallique bleue, en l'état sans réclamation,

**4 |\* Tour réfrigéré** en inox à 3 portes avec groupe logé, plateau inox environ 1 m X 1.20 mètres, en l'état sans réclamation,

**5 |\* Lot** comprenant 2 supports chromés, dont 1 avec 3 tablettes grillagées et 6 crochets, et 1 avec 4 tablettes grillagées et 1 gros crochet ; et 1 porte-couteau aimanté, le tout en l'état sans réclamation,

**6 |\* Four Air'T**, une porte, façade inox sur 1 desserte à 5 rangements pour plaques avec 3 plaques en alu, en l'état sans réclamation,

**7** |\* **Four Angelo Po Combistar** sur une desserte inox à 2 plateaux, et 1 support inox à 6 étages pour rangement des gastronormes, le tout en l'état sans réclamation,

**8** |\* **Réchaud** gaz un feu, environ 30 X 40 cm, sur son support inox, le tout en l'état sans réclamation,

**9** |\* **Réchaud** gaz un feu, environ 30 X 40 cm, sur son support inox, le tout en l'état sans réclamation,

**10** |\* **Lot** avec 1 petit support métallique chromé avec 2 petites tablettes et 8 étagères, pour support, avec 7 crochets, et 1 crochet de boucher ; un grand bac poubelle en inox avec ouverture à commande au pied, en l'état sans réclamation,

**11** |\* **Caisse enregistreuse** Olympia CM 812, avec un tiroir caisse métallique beige, en l'état sans réclamation,

**12** |\* **Lot comprenant 1 batteur** électrique Bermix, et 1 robot batteur Santos avec une cuve inox et un fouet, le tout en l'état sans réclamation,

**13** |\* **Lot de trois échelles en inox**, mobiles sur roulettes, avec leur contenu, dont bacs gastronormes, plaques et grilles, assiettes dépareillées, et divers, le tout en l'état sans réclamation,

**14** |\* **Lot important de vaisselle** (verres à pied, couverts, plats et divers), et ensemble de batterie de cuisine (plats, ustensiles et divers), se trouvant au niveau du bar, sur les tables, et au sol, le tout en l'état sans réclamation,

**15** |\* **Table roulante**, en inox, à deux plateaux, en l'état sans réclamation, sans son contenu (lot n° 14),

**16** |\* **Ensemble de 40 chaises**, assise paillée, en l'état sans réclamation,

**17** |\* **Ensemble de 4 tabourets**, assise bois de style Thonet, en l'état sans réclamation,

**18** |\* **Lot comprenant 2 petites tables** carrées pour deux couverts, en mélaminé façon bois foncé, et 9 tables rectangulaires pour quatre couverts, en mélaminé façon bois foncé, le tout en l'état sans réclamation,

**19** |\* **Perroquet** bois tourné de style Thonet en l'état sans réclamation,

**20** |\* **Buffet à hors-d'œuvre** de marque Delizie, réfrigéré, avec cloche en plastique dans le haut, en l'état sans réclamation,

**21** |\* **Lot comprenant 8 chaises** en bois pliantes et 5 petites tables pliantes en bois, le tout en l'état, sans réclamation,

**22** |\* **Congélateur** Derby Unig, en l'état sans réclamation, se trouvant à la cave,

**23** |\* **Élément de hotte en inox**, jamais monté, longueur environ 2.50 mètres, en l'état sans réclamation,

**Me Jean-Pierre LELIEVRE - Me Pascal MAICHE - Me Alain PARIS**

**Commissaires-Priseurs Judiciaires associés**

*10 rue Claude Bernard – BP 70129 – ZA Le Coudray – 28003 CHARTRES CEDEX*

**Tél. 02.37.88.28.28 - Fax. 02.37.88.28.20 - e-mail : [chartres@galeriedechartres.com](mailto:chartres@galeriedechartres.com)**